

AR Prefecture

063-216303099-20260307-20260307_04-DE
Reçu le 09/03/2026

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 07 mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 26/02/2026

7 ► COUPE AFFOUAGE VILLAGE DE LA VALETTE – ANNEE 2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande formulée par les habitants du hameau de la Valette de récupérer les hêtres qui ont été coupés par l'entreprise Forez Bois Sciage sur le sectionnal de la Valette pour leur consommation personnelle de bois de chauffage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ donne son accord pour que les ayants-droits du hameau de la Valette récupèrent les hêtres coupés sur le sectionnal de la Valette

↳ décide que la répartition aura lieu par feux conformément à l'alinéa 1er de l'article L243-2 du CGCT entre les huit bénéficiaires suivants :

- Mme et Mr LARDON Claude ;
- Mme et Mr SAGNARD Philippe ;
- Mr FERRAGNE Florian ;
- Mr BOURGET Bernard ;
- Mme et Mr PREYNAT Pierre
- Mr ROURE Jean-Claude
- Mme BOUCHUT Agnès
- M. THEVENOT Jean-Marc

M. BOURGET Bernard nous a adressé un courrier nous informant qu'il n'était pas intéressé pas cette coupe de bois pour l'année 2026.

↳ décide de confier les travaux de découpe des grumes en 4 mètres et de transport jusqu'au domicile des bénéficiaires à l'entreprise : SARL CARRET Vincent – La Garde Montsagny – 42 550 USSON EN FOREZ (coût : 1 008,00 € TTC).

↳ charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance
Danièle HORTALA

Le Maire,
Michel ROCHE

